

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de convocation et d'affichage : 05/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène.

Absents : PHILIBERT Carine.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à WOZNIAK Jean-Marie.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024.
- Présentation du tableau des indemnités de fonction 2023.
- Approbation du compte de gestion 2023 – Budget locaux professionnel M4.
- Approbation du compte administratif 2023 – Budget locaux professionnel M4.
- Affectation du résultat 2023 – Budget locaux professionnel M4.
- Approbation du budget primitif 2024 – Budget locaux professionnel M4.
- Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal M14.
- Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal M14.
- Affectation du résultat 2023 – Budget principal M14.
- Vote des taux des impôts locaux 2024.
- Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal M57.
- Détermination des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR)
- Tirage au sort des jurés d'assises 2025.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2024**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (3 abstentions : BARRE Damien – GRANGER Anne-Marie – ROBIN Christelle).

- **PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION 2023**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Le conseil municipal doit être informé chaque année, avant l'examen du budget, d'un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil dont voici le tableau :

ETAT DES INDEMNITES DE FONCTION 2023				
ELU	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL	FRAIS DIVERS	OBJET
LARUE Fabrice	Maire	20 080,68 €	496,105 €	Billets de train + hébergement prix biscuiterie Paris avec Josianne ANGE
	5ème vice-président du SCOT	4 506,72 €	- €	
ANGE Josianne	Adjointe au Maire	7 709,10 €	496,105 €	Billets de train + hébergement prix biscuiterie Paris avec Fabrice LARUE
BANC Jean-Pierre	Conseiller délégué	3 664,74 €	- €	
COMBRISSEON Jean-Luc	Adjoint au Maire	7 709,10 €	- €	
GIROT Dominique	Conseiller délégué	3 664,74 €	- €	
LABLANQUI Jean-Marie	Adjoint au Maire	7 709,10 €	- €	
MANGIONE Sylvie	Conseiller délégué	3 664,74 €	- €	
ROUX Nicolas	Conseiller délégué	3 664,74 €	- €	
VEY-FARCE Cathy	Adjointe au Maire	7 709,10 €	- €	
WOZNIAK Jean-Marie	Adjoint au Maire	7 709,10 €	- €	

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Présentation du résultat de l'exercice par section d'investissement et de fonctionnement.

François AUROUX demande si la mairie a des pistes pour l'occupation du local qui abritait anciennement « Brillance Elec » car cela permettrait de limiter le déficit du budget ? Fabrice LARUE répond qu'il y a des demandes qui sont en études actuellement et que d'autres ont été refusées récemment. Notamment en raison soit de l'absence de pérennité du projet, de la concurrence que cela peut créer avec les commerces actuels ou de nuisances jugées trop importantes (exemple d'une salle de dance/sport, de vente de pièces automobiles, de la restauration, etc.). Il a aussi été bloqué en attendant le retour d'un commerçant qui souhaitait l'utiliser pour s'y installer temporairement durant des travaux dans son commerce, en l'absence de retour de sa part, le local est disponible.

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSEON.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 du budget locaux professionnels – M4 et arrête ainsi les comptes cela correspond au résultat d'exercice.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	122 473.54 €
	Réalisé	121 361.62 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	122 473.54 €
	Réalisé	28 382.76 €
	Restes à réaliser	0 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	167 747.56 €
	Réalisé	69 433.68 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	167 747.56 €
	Réalisé	162 412.54 €
	Restes à réaliser	0 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	- 92 978.86 €
FONCTIONNEMENT	92 978.86 €
RESULTAT GLOBAL	0 €

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSEON.

Voté à l'unanimité

• AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif des exercices 2022 et 2023, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 124 452.88 €
- Un déficit reporté de : 31 747.02 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 92 978.86 €

- Un déficit d'investissement de : 92 978.86 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0 €

Soit un besoin de financement de : 92 978.86 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 en excédent :	92 978.86 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	92 978.86 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	92 978.86 €

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Après l'affectation du résultat voté ci-dessus, le budget 2024 locaux professionnels peut être à son tour présenté.

Les propositions budgétaires pour les locaux professionnels 2024 sont constituées notamment :

Dépenses de fonctionnement : Entretien des bâtiments, assurances, taxes foncières, intérêt d'emprunts, déficit de fonctionnement reporté, virement à la section d'investissement et amortissements.

Recettes de fonctionnement : Loyers, cautions, subvention du budget communal et amortissements.

Dépenses d'investissement : Capital des emprunts, changement d'un store, cautions, déficit d'investissement reporté et amortissements.

Recettes d'investissement : Virement de la section de fonctionnement, cautions et amortissements.

Il est proposé d'approuver le budget primitif locaux professionnels – M4 pour 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	151 078.86 €	RECETTES	151 078.86 €
001	92 978.86 €	10	92 978.86 €
020	3 400.00 €	16	800.00 €
16	36 300.00 €		
21	10 000.00 €		
Ordre	8 400.00 €	Ordre	57 300.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	116 188.86 €	RECETTES	116 188.86 €
011	33 500.00 €	75	14 810.00 €
65	5 000.00 €	002	92 978.86 €
66	7 900.00 €		
68	10 000.00 €		
022	2 488.86 €		
Ordre	57 300.00 €	Ordre	8 400.00 €

Agnès BABILLON demande si les dépenses imprévues sont toujours possibles ? Fabrice LARUE répond que oui car la nomenclature comptable est la M4 pas la M57.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Présentation du résultat de l'exercice par section d'investissement et de fonctionnement.

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSE.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

• **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 du budget principal – M14 et arrête ainsi les comptes cela correspond au résultat d'exercice.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	1 043 460.22 €
	Réalisé	881 609.12 €
	Restes à réaliser	43 000.00 €
RECETTES	Prévu	1 043 460.22 €
	Réalisé	679 279.57 €
	Restes à réaliser	0.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	1 614 742.55 €
	Réalisé	1 395 503.57 €
	Restes à réaliser	0.00 €
RECETTES	Prévu	1 614 742.55 €
	Réalisé	1 759 815.23 €
	Restes à réaliser	0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	-	202 329.55 €
FONCTIONNEMENT		364 311.66 €
RESULTAT GLOBAL		161 982.11 €

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSE.

Voté à l'unanimité

• **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif des exercices 2022 et 2023, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 141 391.11 €
- Un excédent reporté de : 222 920.55 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 364 311.66 €

- Un déficit d'investissement de : 202 329.55 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 43 000.00 €

Soit un besoin de financement de : 245 329.55 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 en excédent :	364 311.66 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	245 329.55 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	118 982.11 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	202 329.55 €

Agnès BABILLON ajoute qu'a priori on n'aura pas de déficit d'investissement l'année prochaine ?
Fabrice LARUE répond que oui si on fait le virement.

Voté à l'unanimité

• VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2024

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Avant le vote du budget primitif pour le budget communal 2024 et après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 il convient de déterminer le taux des impôts locaux pour l'année 2024, il est proposé d'échanger durant la séance sur le fait d'augmenter ou non les taux et si oui lesquels et à quelle hauteur.

Présentation de l'état 1259, avec un résultat attendu à 772 452 en comptant l'augmentation des bases. Pour la taxe d'habitation cela concerne seulement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Agnès BABILLON précise qu'effectivement si on augmente le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaire le gain est faible mais si on n'augmente jamais cela ne bouge pas. François AUROUX ajoute que l'année dernière cela a déjà augmenté, Fabrice LARUE répond que ce sont les bases qui ont augmentées mais pas les taux de la commune.

Jean-Marie WOZNIAK demande si les autres taxes augmentent, la TEOM, le Département ? Fabrice LARUE répond que non mais l'inflation est annoncée à 3.7.

François AUROUX ajoute que les bases n'ont pas bougées. Fabrice LARUE répond que ce qui n'a pas bougé ce sont les valeurs locatives mais les bases bougent chaque année.

Fabrice LARUE demande s'il y a une volonté de faire varier les taux ou non ?

Jean-Marie LABLANQUI répond que comme on n'a pas augmenté l'année dernière si on n'augmente pas cette année on devra augmenter fortement l'année prochaine au regard des travaux.

François AUROUX répond que ce n'est pas une obligation.

Jean-Marie LABLANQUI répond que dans ce cas on devra passer pas un emprunt. Fabrice LARUE répond que oui il y aura un emprunt. Jean-Marie WOZNIAK ajoute que s'il y a un emprunt à 1.2 million ce n'est pas l'augmentation des taux qui changera cet emprunt et que l'autre option est de faire des économies.

François AUROUX demande s'il y a une liaison des taux ? Fabrice LARUE répond que non ce sont deux choses différentes.

Contre une augmentation des taux : 10

Pour une augmentation des taux : 7

Pour une augmentation seulement de la taxe d'habitation : 11

Propositions de variations de la taxe d'habitation. Il est proposé de la doubler, Jean-Marie WOZNIAK propose de la monter au niveau départemental, à 21.01. François AUROUX propose 50% et trouve que c'est déjà un effort important.

Fabrice LARUE propose une variation de 15% qui est approuvée à l'unanimité.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL M57**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Après l'affectation du résultat voté ci-dessus, le budget 2024 peut être à son tour présenté.

Les propositions budgétaires pour le budget communal 2024 sont constituées notamment :

Dépenses de fonctionnement : Charges à caractères générales (eau, électricité, assurance, fournitures scolaires, etc.), charges de personnel et cotisations, autres charges de gestion courante (indemnités des élus, cotisations, formations, subventions aux associations, virement au budget du CCAS, etc.), intérêt d'emprunts, virement au budget, virement à la section d'investissement et amortissements.

Recettes de fonctionnement : Remboursements suite arrêts maladie, concessions cimetière, droits de places, locations, fiscalité locale (taxe foncière, attribution de compensation, etc.), dotations et subventions (dotations de l'Etat, FCTVA, etc.), loyers, parts sociales, remboursements divers, excédent de fonctionnement reporté et travaux en régie.

François AUROUX demande si on peut attendre les mêmes dotations de l'Etat ? Fabrice LARUE répond que oui puisque la loi de finance est votée. Les changements évoqués dans l'actualité seront pour l'année prochaine.

Dépenses d'investissement : Capital des emprunts, cautions, immobilisations incorporelles (frais d'études, d'insertion, etc.), déficit d'investissement reporté, immobilisations corporelles (acquisition de terrains, de bâtiments, voirie, réseaux, matériel/outillage, mobilier, etc.), travaux à venir (accessibilité, traversé du village, reprises de concessions, acquisition/démolition, accessibilité, passerelle sur el Chalon, achat camion, etc.), travaux en régie et amortissements.

Agnès BABILLON demande si on paie tout pour les frais d'étude en 2024 ? Fabrice LARUE répond qu'il y a le début de la prestation et que ce sera réajusté en fin d'année au besoin en fonction de l'avancée et notamment d'un éventuel commencement de travaux.

François AUROUX demande ce que sont les réparations de la scène de la salle des fêtes car elle a déjà été refaite il y a quelques années ? Fabrice LARUE répond qu'elle a été poncée et vernis il y a quelques années mais pas refaite. L'idée est de faire une dalle et de mettre un revêtement dessus. Damien BARRE demande s'il faut refaire toute la scène ou si on peut profiter de ces travaux pour la moduler ? Fabrice LARUE répond qu'elle suit les murs donc on ne gagnera rien.

François AUROUX demande, concernant les dépenses d'acquisition et de travaux pour les maisons rues des Remparts, si ce n'était pas achetée par EPORA ? Fabrice LARUE répond que oui mais la commune doit prévoir les dépenses et les recettes au budget.

Philippe SALATA demande pourquoi il n'y a rien de prévu pour l'aménagement du Chalon ? Fabrice LARUE répond que ce n'est pas prévu car on n'a pas les chiffres pour l'instant, le budget pourra être réajusté au besoin dans l'année comme dit précédemment.

Recettes d'investissement : FCTVA, taxes d'aménagement, subventions sollicitées dans le cadre de travaux (Département, Etat, etc.), emprunts, virement de la section de fonctionnement, excédent de fonctionnement capitalisé et amortissements.

Fabrice LARUE ajoute que cette année il y a le changement de nomenclature comptable avec le passage de la M14 à la M57.

Il est proposé d'approuver le budget primitif budget principal 2024 – M57 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	785 893.55 €	RECETTES	785 893.55 €
001	202 329.55 €	10	383 329.55 €
16	123 700.00 €	13	93 630.00 €
20	6 000.00 €	16	550.00 €
204	5 764.00 €		
21	76 500.00 €		
23	107 600.00 €		
CIMETIERE	3 000.00 €		
VOIRIE	74 000.00 €		
TRAVERSEE	110 000.00 €		
ACCESSIBILITE	63 000.00 €		
Ordre	14 000.00 €	Ordre	308 384.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 578 771.11 €	RECETTES	1 578 771.11 €
011	458 333.75 €	70	117 820.00 €
012	545 400.00 €	73	1 006 453.00 €
014	4 230.00 €	731	60 000.00 €
65	236 423.36 €	74	206 546.00 €
66	28 000.00 €	75	49 800.00 €
67	2 000.00 €	76	20.00 €
		77	2 100.00 €
		78	50.00 €
		013	7 000.00 €
		002	118 982.11 €
Ordre	304 384.00 €	Ordre	10 000.00 €

Voté à l'unanimité

- **DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) – LOI APER**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK. La concertation s'est déroulée comme présentée lors de la dernière séance du 27 mars 2024 au 11 avril 2024.

Aucune remarque n'a été enregistrée en mairie. Il est donc proposé les zones suivantes conformément à la présentation effectuée durant la consultation :

- Photovoltaïque en toiture : Toutes les zones référencées sur l'annexe élaborée par Valence Romans Agglomération à l'exclusion des toitures des bâtiments suivants : La mairie, l'église, l'école du Sacré Cœur, l'école Georges Brassens, la maison forte et le château.
- Photovoltaïque au sol : Néant.
- Eolien : Néant.
- Hydraulique : Néant.
- Méthanisation/biogaz : Néant.
- Géothermie : Néant.

Voté à l'unanimité

- **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2025**

La liste annuelle du jury criminel est composée de 398 jurés titulaires, soit un juré pour 1 300 habitants. Ces jurés sont répartis entre les communes au prorata de leur population. Les communes dont la population est inférieure à 1 300 habitants ont fait l'objet d'un regroupement cantonal, le nombre de jurés les concernant est fixé au prorata de la population totale de ces communes.

Le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assise fixé à 2 personnes et devra donc tirer au sort 6 personnes ayant 23 ans révolus au 31/12/2024.

Sont tirés au sort : CHAPRES Dominique, MODAINE Christophe, BERTRAND Jérôme, SIBUT Jean-François, VANDECASTEELE Jean-Pierre et JAUNE Thierry.

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON
22/03/24	E1197	Mme ALBERT Josette, consorts BERANGER	18, impasse des Violettes	1523		X
26/03/24	E504	M. REY Clément	4, place des Remparts	230		X
05/04/24	C310	M. LIOTARD Ludovic	278, rue Pratic	4255		X

- **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique GIROT : Le festival des contes s'est bien passé et remercie les personnes présentes. Fabrice LARUE ajoute qu'il y a plus de 500 enfants qui ont profité des contes. Cela fait une moyenne de 70 personnes par spectacle. Remerciement des bénévoles.

Jean-Marie WOZNIAK précise que la commune porte également le festival. Fabrice LARUE précise que la commune finance les spectacles pour les enfants, elle ne donne pas de subvention mais paie les séances scolaires et pour les personnes âgées. Les subventions sont uniquement versées par le Département et VRA ainsi que des sponsors.

François AUROUX : Concernant les travaux, dans le village il parait qu'une fontaine géante sera faite ? Fabrice LARUE répond que ce ne sont que des rumeurs. Un projet de fontaine a été présenté lors de la fête place Saint Catherine donc ce n'est pas secret mais rien n'est décidé. Au regard des restrictions d'eau cela ne semble pas pertinent.

François AUROUX : Concernant les travaux de voirie, le mur de soutènement de la route départementale de Saint Donat en face du parc du château serait à refaire. Jean-Luc COMBRISSEON répond que ça n'est pas prévu cette année mais que ces travaux sont notés pour plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire